

REGLEMENT- 20^e DEFILE DU SALON DU CHEVAL DE PARIS -19 NOVEMBRE 2017

La Société Comexposium (Organisateur du Salon du Cheval de Paris) avec le soutien du Comité Régional d'Equitation d'Ile de France (« CREIF »), (ci-après ensemble dénommés ensemble les « **Organisateurs** ») organisent la 20^e édition du Défilé du Salon du Cheval de Paris qui se tiendra le dimanche 19 novembre 2017 (ci-après le « **Défilé** »).

Toute référence au(x) « **Participants(s)** » dans le présent règlement désigne toute personne dont la demande de participation au Défilé a été validée par écrit par le CREIF.

Toute référence au(x) « **Groupe** » dans le présent règlement désigne un groupe préconstitué de Participants d'un(e) même centre équestre, association ou société.

En s'inscrivant au Défilé, les Participants déclarent expressément avoir pris connaissance du présent règlement (ci-après le « **Règlement** ») et s'engagent à se conformer à l'ensemble de ses stipulations.

Il est précisé que pour son édition 2017, le Défilé empruntera un parcours de 20km et sera constitué de 100 cavaliers issus de clubs affiliés au CREIF, ainsi que de 40 attelages.

PARTICIPATION AU DEFILE

Les Organisateurs pourront discrétionnairement refuser la participation au Défilé à un Participant et/ou un Groupe jusqu'au moment du départ.

En tout état de cause, le refus de départ d'un Participant, quelle qu'en soit la cause, ne pourra donner lieu à des dommages-intérêts.

Le CENEC (Propriétaire du Défilé de Paris) offrira à chaque Participant deux entrées pour le Salon du Cheval de Paris 2017.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Chaque Participant-Cavalier doit être à minima du niveau du Galops®5 à la date du Défilé.

Les Participants (hors meneurs d'attelages) doivent par ailleurs, à la date du Défilé, être titulaire d'une licence délivrée par la Fédération Française d'Equitation en cours de validité.

Les Groupes sont constitués de 8 à 12 cavaliers. Chaque Groupe doit être encadré par un Participant diplômé d'Etat en fonction dans son centre équestre, association ou société, à la date du Défilé (le Participant encadrant et diplômé doit préalablement avoir fait parvenir copie de son diplôme aux Organisateurs si ce dernier n'est pas mentionné sur sa licence FFE).

Les chevaux et double-poneys peuvent participer au Défilé.

ORGANISATION GENERALE

Les Participants reconnaissent avoir pris connaissance de toutes les dispositions du DOSSIER TECHNIQUE pour ce qui concerne la logistique pré-Défilé et post-Défilé, accessible à l'adresse www.creif-evenement.ffe.com.

Le lieu de rendez-vous se situe sur l'Allée de la Reine Marguerite au niveau de la Porte de Madrid – 75016 Paris.

Planning :

L'arrivée des Participants se fera le dimanche 19 novembre 2017 à partir de 7h30.

Les Participants ne peuvent pas arriver la veille du Défilé puisqu'aucun logement des chevaux n'est prévu sur place.

⇒ Ouverture du site : le dimanche 19 novembre 2017 à partir de 7h30

⇒ Accueil des Participants : le dimanche 19 novembre 2017 entre 7h30 et 8h30 au plus tard.

⇒ Départ du cortège : le dimanche 19 novembre 2017 à 10h00

⇒ Retour du cortège : le dimanche 19 novembre 2017 aux alentours de 13h00

Les Organisateurs ne fourniront sur place aucun soin/aliment aux équidés, sauf cas d'urgence le justifiant, et les Participants sont tenus d'apporter le nécessaire requis pour l'entretien de leurs chevaux.

Repas :

Les Participants recevront, lors de leur arrivée sur site, des contremarques donnant droit à un accueil café (organisé sur le site entre 7h30 et 9h00). Seuls les porteurs de contremarques pourront accéder à la restauration.

Les Participants sont donc invités à conserver avec soin les titres qui leurs seront remis à cet effet.

Respect de l'environnement :

Il est formellement interdit d'accrocher les chevaux aux arbres sous peine d'amende.

CONSIGNES DE SECURITE ET TENUE D'APARRAT

Les Participants-Cavaliers sont informés que, conformément aux règles édictées par la Fédération Française d'Equitation, le port du casque est obligatoire pendant toute la durée du Défilé et aucun Participant ne sera autorisé à prendre le départ tête-nue.

Par exception à ce qui précède et à la condition d'avoir préalablement signé la décharge de responsabilité jointe en annexe des présentes, les Participants-Cavaliers inscrits au titre de l'une des disciplines ci-dessous seront autorisés à remplacer le casque par le chapeau traditionnel de leur discipline :

- Equitation Western,
- Equitation de Tradition.

Le Participant-Cavalier inscrit au titre de l'une des disciplines ci-dessus devra donc obligatoirement porter un casque ou le chapeau traditionnel de sa discipline, à l'exclusion de tout autre type de couvre-chef.

Durant le Défilé, les Participants (cavaliers et attelage confondus – hors Equitation de Tradition) sont des ambassadeurs de l'équitation, de leur région, ainsi que du Salon du Cheval de Paris et doivent donc être habillés en conséquence et avoir un comportement approprié.

Ils devront revêtir une tenue équivalente à celle portée durant les compétitions officielles.

Cavaliers : Pantalon d'Equitation Uni (de couleurs identique pour l'ensemble des Participants du Groupe), tapis blanc ou tapis de concours portant le logo du club, Blousons du club ou de couleur identique pour l'ensemble des membres d'un Groupe (Les jeans et les licols sous les filets sont proscrits).

Montures : La présentation des chevaux/poneys/ânes (harnachement et toilettage) devra également être impeccable.

Toutes tenues ou équipés jugés non conforme aux dispositions du Règlement justifieront le refus exprimé par les Organisateurs de prendre le départ pour les Participants et/ou Groupes concernés.

L'encadrement et la sécurité du Défilé sont assurés par la Police Nationale à cheval et par la Police de Paris. Les Participants devront en toutes occasions se conformer aux instructions communiquées par ces autorités pendant le Défilé.

Conformément à la législation en vigueur, nous rappelons que tous les Participants et/ou Groupes devront être en possession du ou des livret(s) d'identification de leurs équidés. De plus tout équidé non à jour de ses vaccinations ne sera pas autorisé à prendre le départ de Défilé.

Des contrôles aléatoires par le vétérinaire seront effectués entre 8h et 9h30 le dimanche 19 novembre 2017.

Les Participants devront également se conformer en toutes occasions aux directives des Organisateurs.

Panne :

Si un attelage rencontre des difficultés techniques lors du Défilé, il devra réparer son équipement sur place et rejoindre le Défilé en respectant la signalisation routière.

Comportement sur le parcours :

Les accompagnateurs à pied sont strictement interdits.

Les Participants sont responsables de leurs déplacements ainsi que de leurs montures et doivent faire preuve de prudence et de la plus grande vigilance sur le parcours, notamment en respectant leurs distances avec les cavaliers les précédant.

Chaque Groupe et/ou Participant doit suivre les Participants/Groupe(s) qui le précèdent et le rythme général du Groupe et s'interdit à cet égard d'organiser sa propre allure au sein du cortège.

Les Participants/Groupes doivent faire preuve d'une vigilance toute particulière lors de la traversée des carrefours et intersections et s'interdisent d'engager leur monture ou leur attelage lorsque le feu est rouge, sauf s'ils y sont expressément invités par les autorités de Police.

Presse :

Un point presse sera présent sur le parcours (Tour Eiffel), cependant les Participants ne doivent pas s'y arrêter.

COMMUNICATION

Les communications visuelles ne sont pas autorisées sur le Défilé. Notamment, les Participants et/ou Groupes s'interdisent le port de vêtements/casques sur lesquels figurent des marquages et autres signes distinctifs commerciaux apparents et/ou l'apposition de tels marquages sur leurs accessoires et équipements (hors marquage en relation avec la structure équestre qu'ils représentent).

Les Organisateurs pourront demander à chaque Participants et/ou Groupes de porter un drapeau pendant le Défilé et pourront installer des panneaux sur chaque attelage.

ASSURANCE-RESPONSABILITE

Chaque Participant reconnaît être titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour tous dommages causés à autrui, par lui, par son cheval et/ou l'équipement utilisé par lui, à l'occasion de sa participation au Défilé.

Par ailleurs et pour rappel, la détention d'une licence en cours de validité est obligatoire pour tous les cavaliers participants au Défilé.

Les Organisateurs ne pourront être tenus responsables, collectivement ou individuellement, des vols, pertes, accidents, dommages causés et/ou subis par les Participants et/ou leurs chevaux et/ou leurs équipements à l'occasion du Défilé.

Par ailleurs, le Participant, par le seul fait de son inscription au Défilé, déclare renoncer à tout recours que lui-même ou ses assureurs seraient en droit de d'exercer contre les Organisateurs.

IMAGE – DROIT DE PHOTOGRAPHIER - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Chaque Participant autorise expressément, à titre gracieux, les Organisateurs :

- à réaliser, s'ils le souhaitent, des photos et/ou des films le représentant ainsi que les membres de son Groupe dans le cadre du Défilé ;
- à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée de deux (2) ans à compter de la date du Défilé ;
- à citer et reproduire gracieusement son nom à des fins de communication externe, sur tous supports (notamment Internet), tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de deux (2) ans à compter de la date du Défilé.

Tout Participant désigné pour encadrer un Groupe se porte fort d'obtenir la présente autorisation de la part de chacun des cavaliers constituant le Groupe.

MODIFICATION- ANNULATION DU DEFILE

Les Organisateurs se réservent le droit, à tout moment et sans préavis d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Défilé ainsi que de modifier tout ou partie des conditions de déroulement du Défilé, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, notamment météorologiques, sans que leurs responsabilités puissent être engagées ni aucune indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.

INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES

Aux seules fins de la gestion du Défilé, les données à caractère personnel recueillies auprès de chaque Participant sont collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « *Loi Informatique et Libertés* »).

Les données collectées sont exclusivement destinées aux Organismes, ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels les Organismes feraient éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Défilé.

Conformément à la réglementation applicable, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données à caractère personnel le concernant ainsi que d'un droit d'opposition à ce que lesdites données soient traitées. Le Participant dispose en outre du droit de définir des directives générales et particulières sur le sort de ses données après son décès. Pour exercer ces droits, le Participant est invité à s'adresser par courrier à la société COMEXPOSIUM – Défilé du Cheval dans Paris - 70 avenue du Général de Gaulle – 92 058 PARIS LA DEFENSE Cedex ou par mail à privacy@comexpodium.com.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre du Défilé sont indispensables pour la prise en compte de sa participation, l'exercice par un Participant de son droit de retrait avant la fin du Défilé entraînera l'annulation automatique de sa participation au Défilé.

LITIGES

Tout différend né à l'occasion du Défilé et de l'interprétation des présentes sera soumis aux Tribunaux de Nanterre.

- **Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.**
- **Pour les cavaliers : Je certifie être titulaire d'un diplôme d'Etat et que chaque membre du Groupe que je représente est du niveau du Galops®5.**
- **Je déclare également être en possession de l'assurance responsabilité civile en cours de validité au jour du Défilé pour moi-même, mon/mes cheval/chevaux et mes équipements, ainsi que pour chacun des membres du Groupe que je représente.**

Fait à :

Le :

Nom :

Prénom :

**SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé » et du cachet de la structure pour les Groupes.
ANNEXE**

DECHARGE INDIVIDUELLE DE RESPONSABILITE

NOM -PRENOM :

ADRESSE:

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

Je soussigné(e) décharge par la présente lettre le Comité Régional d'Equitation d'Ile de France, le Centre National des Expositions et Concours Agricoles et la Société Comexposium (ci-après les « Organismes »), de toute responsabilité au titre de ma participation au Défilé de Paris se déroulant le 19 novembre 2017 à Paris.

Acceptation des risques

Je reconnais que la pratique équestre sans port du casque peut être dangereuse et je participe au Défilé de Paris sans porter de casque protecteur de mon plein gré et en toute connaissance de cause. En participant au Défilé de Paris dans ces conditions, j'accepte et assume entièrement et volontairement tous les risques que ce soit pendant ou à l'issue de l'événement. Ces risques incluent, mais sans limitation : les blessures physiques et mentales, les douleurs et maux, les traumatismes ou la mort, pouvant être causés par la pratique d'un sport équestre sans port du casque.

Je comprends que je suis responsable financièrement pour tous les frais médicaux et de transport d'urgence en cas de blessure ou autre incapacité.

Décharge de responsabilité, renonciation à toute réclamation et engagement à ne pas poursuivre

En toute connaissance de ces faits et en considérant mon accord, admission et participation au Défilé de Paris sans port du casque, je, soussigné(e), pour moi-même, mes héritiers ou toute personne agissant en mon nom, décharge et renonce à toute action à l'encontre des Organismes, de leurs sociétés affiliées et leurs représentants et employés pour toute réclamation, demande, responsabilité ou autre dépense de toute sorte envers, en lien direct ou indirect avec ma participation à cet événement dans ces conditions.

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non présentation de celle-ci, réserve le droit aux Organismes d'exclure ma participation au Défilé de Paris sans port d'un casque protecteur.

Fait à : Le :

Signature :